

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP001
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Basse-Normandie 2014-2020
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 mai 2022

Non validé

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE1

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....5

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.5

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....8

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....8

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a.....12

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b.....15

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3a.....20

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3d.....23

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a.....26

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c.....29

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4a.....31

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c.....34

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e.....37

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6c.....39

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e.....41

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 4 / 10iii.....43

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU45

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4 / 10iii46

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4.....48

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 9iv49

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU50

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7 / 9iv	51
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7.....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8 / 13i.....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5.....	61
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6	63
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6.....	64
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 9.....	65
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	66
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	67
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	69
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	69
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013].....	70
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	71
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	73
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	74
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	78
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	81
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	82
FONDS DE GARANTIE.....	82
<i>GARANTIE BPI</i>	85
FONDS DE PRET FEDER INNOVATION.....	88
<i>FONDS DE PRET INNOVATION FEDER</i>	90
FONDS DE PRET REBOND FEDER	93
<i>FONDS DE PRET REBOND FEDER BASSE NORMANDIE</i>	96
Normandie prêt participatifs	99
<i>NORMANDIE PRETS PARTICIPATIFS</i>	101
SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS.....	104
<i>NORMANDIE PARTICIPATIONS</i>	107
IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2	110
<i>Impulsion développement phase 2</i>	111
IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19	114
<i>IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19</i>	115
IMPULSION DEVELOPPEMENT.....	118
<i>IMPULSION DEVELOPPEMENT</i>	119
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	122
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	124
10.1. Grands projets.....	124
10.2. Plans d'action communs.....	127
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	130

11.1.	Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	130
11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	130
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	131
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	131
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	131
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	132
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	132
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	134
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	135
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	136
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	136
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	136
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	136
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 136	
	<i>ATLSBS</i>	139
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	141
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	141
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	142
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	143
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	144
	Documents	145
	Résultats de la dernière validation	146

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2021 a été marquée par l'intégration de l'axe REACT EU dans le programme opérationnel (PO) visant à favoriser la réparation des dommages suite à la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales ainsi que préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. L'intégration de cet axe, doté d'une enveloppe initiale de 92,3M€ de crédits, a été validée par la CE le 27 avril 2021.

Cette année 2021 a également été marquée par un travail de reprise des indicateurs en lien avec la révision de la maquette financière du PO prévue en 2022.

Avancement global de la programmation et des paiements :

Au 31 décembre 2021, 529 opérations sont programmées, représentant 314 357 520€ de fonds européens, soit 99% de la maquette. L'évolution de la programmation sur l'année écoulée représente l'attribution de 103 551 070€ d'aide. Au 31/12/2021, ces montants se répartissent ainsi :

- Le FEDER soutient 505 opérations représentant 191 430 944€ d'aide, soit 104% de l'enveloppe ; les 55 projets programmés cette année concernent 25 452 223€ de FEDER (hors Assistance Technique).
- Le FSE soutient 14 opérations, représentant 45 773 674€ d'aide, soit 110% de l'enveloppe ; l'unique projet programmé cette année concerne l'assistance technique forfaitaire 2021/2023 à hauteur de 962 312€ de FSE.
- Le FEDER REACT-EU soutient 10 opérations représentant 77 152 902€ d'aide, soit 84% de l'enveloppe. Tous ces projets ont été programmés en 2021 et certains portent sur l'intégralité du territoire normand, conformément aux caractéristiques de ce fonds.

Les paiements ont progressé à un rythme soutenu : 21 759 403€ de crédits européens ont pu être versés en 2021. Le montant total des paiements s'élève aujourd'hui à 123 435 723€.

- Les paiements FEDER représentent 87 090 793€ depuis le début de la programmation soit 45% des montants programmés.
- Les paiements FSE s'établissent à 26 108 222€ soit 57% des montants programmés. Cela représente une augmentation de 14 080 311€ de FSE payé par rapport à fin 2020.
- Les paiements REACT-EU s'établissent à 10 236 707€ soit 13% des montants programmés. Ce faible taux s'explique par un démarrage de la programmation sur ce fonds dans le courant de l'année 2021.

Avancement de la programmation et des paiements par axe :

L'axe 1 a soutenu 21 nouvelles opérations, à hauteur de 9 232 316€, portant le montant d'aide programmé à 80 636 118€ soit 111% de l'enveloppe. Les paiements s'établissent désormais à 27 157 221€, soit 37% du programmé. En 2021, la consommation de l'axe se répartit ainsi :

- Au titre de l'OS 1 qui soutient la recherche publique, 16 opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 5 826 253€.
- Au titre de l'OS 2 qui soutient la R&D privée, 4 opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 813 482€.
- L'OS 2bis, créé pour faire face à l'épidémie de COVID, n'a pas fait l'objet de nouvelles programmations en 2021.
- Au titre de l'OS 3 qui soutient la création et la reprise d'entreprises, 1 opération a été programmée pour un montant d'aide de 1 283 032€.
- Au titre de l'OS 4 qui soutient le développement et l'internationalisation des PME, aucune opération n'a été programmée en 2021. Néanmoins, certains dossiers ont fait l'objet de modifications financières augmentant le montant d'aide octroyée de 1 309 549€.

L'axe 2 a fait l'objet de la programmation de 17 nouvelles opérations. Le montant d'aide programmée s'élève au 31/12/2021 à 28 147 530€, soit 97% de la maquette. Les paiements sur cet axe ont représenté 1 431 077€ de FEDER, et s'établissaient au 31/12/2021 à 12 656 415€ soit 43% du programmé :

- L'OS 5, qui soutient le déploiement du très haut débit a fait l'objet d'une nouvelle programmation pour un montant d'aide de 1 033 735€. 99% de l'enveloppe est programmée. 32 363 prises ont pu être raccordées cette année, portant à 240 015 le nombre total de prises raccordées.
- Au titre de l'OS 6 qui soutient le développement des services et usages numériques, 16 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 2 069 858€. Ces projets ont permis la mise en ligne de 131 nouveaux services et applications.

L'axe 3 dédié à la transition énergétique a fait l'objet de la programmation de 17 nouvelles opérations, 9 340 840€ de FEDER, après déduction de 1 553 523€ liés à la déprogrammation d'une opération sur l'OS 9 et à quelques sous-réalisations, portant le montant d'aide programmé à 76 158 375€, soit 99% de la maquette. Les paiements sur cet axe ont représenté 7 919 113,68€ de FEDER et s'établissaient au 31/12/2021 à 47 533 134,13€ soit 64,6% du programmé :

- L'OS 7 qui soutient la production d'énergies renouvelables a fait l'objet de 4 nouvelles programmations, à hauteur de 1 066 558€, permettant à l'OS d'atteindre au global une programmation de 25 853 666€ de FEDER.
- Au titre de l'OS 8 qui soutient la réhabilitation thermique des logements sociaux, 8 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant d'aide de 5 784 987€. Les paiements ont représenté 5 991 649€.

- L'OS 9 qui soutient le développement de transports urbains propres a fait l'objet de la déprogrammation d'une opération et affiche une programmation à hauteur de 15 946 477€, soit 89% de l'enveloppe.
- L'OS 10 qui soutient le tourisme patrimonial a fait l'objet de 2 nouvelles programmations, pour un montant de 571 108€ portant le montant d'aide programmé à 6 865 702€ soit 88% de l'enveloppe.
- Au titre de l'OS 11 qui soutient la revitalisation des zones urbaines, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 3 971 710,91€ portant ainsi le montant d'aide programmé à 7 644 266€.

L'axe 4 (OS 12) n'a pas fait l'objet de nouvelle programmation. Le montant FSE programmé a légèrement évolué du fait de certains réajustements, portant le montant d'aide programmé à 43 606 759€ de FSE, soit 114% de l'enveloppe. Les paiements sur cet axe ont représenté 13 537 654,16€ en 2021 et s'établissaient au 31/12/2021 à 24 346 137,13 €, équivalent à 63% du montant total programmé.

L'axe 5 a fait l'objet d'une nouvelle programmation. Il s'agit d'une opération d'assistance technique forfaitaire FEDER, à hauteur de 3 889 852€.

L'axe 6 a fait l'objet d'une nouvelle programmation. Il s'agit d'une opération d'assistance technique forfaitaire FSE, à hauteur de 962 312€.

Au titre de **l'axe 7**, aucune nouvelle opération n'a été programmée.

Au titre de **l'axe 8 REACT-EU**, 9 opérations ont été programmées en 2021, à hauteur de 75 305 991€ de FEDER, portant à 82% le taux d'aide programmé. Les paiements sur cet axe ont représenté 9 952 354€, soit 13% du programmé.

Au titre de **l'axe 9**, une opération a été programmée en 2021, à hauteur de 1 846 911€, portant sur des dépenses d'assistance technique forfaitaire de l'axe REACT-EU.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional	<p>En 2021, la Région a poursuivi sa politique visant à soutenir les capacités de recherche (OS 1) avec son dispositif de soutien à la recherche adossé à une structuration thématique : les Réseaux d'Intérêt Normands (RIN). Dans ce cadre, 16 nouveaux dossiers ont été soutenus en 2021 sur cet OS en situation de surprogrammation et dont la certification va fortement s'amplifier en 2022, année d'achèvement de nombreux projets pluriannuels.</p> <p>Après une année de forte programmation en 2020, 4 nouveaux dossiers ont été programmés destinés au soutien à la RDI des entreprises en 2021 permettant d'atteindre 102% de programmation sur cet OS. Il est à noter que la crise sanitaire a fortement impacté la temporalité de réalisation des projets d'où un retard de certification dont le rythme va s'accélérer nettement en 2022.</p> <p>Aucune opération n'a été programmée au titre de l'OS 2 bis destiné à renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires ; désormais clos à la programmation.</p> <p>Au titre de l'OS 3, une opération de réhabilitation d'un bâtiment industriel en pépinière d'entreprises a fait l'objet de programmation à hauteur de 1,46M€. Un audit sur les instruments financiers a temporairement freiné les paiements, fortement attendus en 2022.</p> <p>Enfin, aucun nouveau dossier n'a été programmé au titre de l'OS 4. Un retrait des dépenses, initié par l'autorité de gestion pour régulariser un dossier d'ingénierie financière, a quelque peu amputé le taux de certification de cet OS. La révision de la maquette annoncée pour 2022 prévoit le repliement d'une partie de l'enveloppe sur d'autres OS pour lesquels les besoins sont plus importants.</p>
Axe 2	Développer l'offre numérique du territoire	<p>En matière de soutien aux projets de déploiement des réseaux de nouvelle génération fixes permettant d'augmenter la couverture en Très Haut Débit du territoire (OS 5), une action publique s'opère au travers des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) financés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et de ses évolutions. Un appel à projets a été lancé en 2015, permettant la programmation de 4 opérations de déploiement de THD, qui représentent une grande partie de l'enveloppe disponible. En 2021, une opération portée par le CRIANN, l'opérateur numérique de Normandie Université pour le calcul intensif et pour le réseau régional de l'enseignement et de la recherche, a été programmée à hauteur de 1 033 735€. Il s'agit du financement d'une infrastructure HPDA dont l'objectif est l'utilisation de la puissance des supercalculateurs pour le traitement des données. La totalité des dépenses afférentes à cet OS sera certifiée courant 2022.</p> <p>Dans le domaine des services et des usages (OS 6), 16 dossiers ont été programmés en 2021. Au regard du contexte sanitaire, le lancement de l'appel à projet e-santé a permis d'accompagner le secteur</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>médical au changement numérique. Notons qu'en cette période de crise sanitaire, les équipes médicales ont été fortement mobilisées sur le terrain et ont été, de fait, moins disponibles sur la gestion de projets, d'où les retards constatés dans la mise en œuvre des opérations et par conséquent la remontée des dépenses, prévue massivement en 2022.</p>
Axe 3	Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive	<p>S'agissant du soutien aux ENR/EMR (OS 7), 4 dossiers ont été programmés en 2021 : 1 dossier de réseau de chaleur et 3 dossiers d'unités de méthanisation. Avec un taux de 102% de programmation sur cet OS, il n'est pas prévu de nouvelles programmations en 2022. Notons que, concernant la méthanisation, la lourdeur des projets incite à beaucoup de prudence de la part des porteurs qui attendent que l'octroi des subventions soit validé par les instances décisionnaires pour démarrer les projets. A cela s'ajoute un certain nombre de recours administratifs qui ont provoqué un retard dans la mise en œuvre des opérations qui doivent être soldées pour la majeure partie courant 2022.</p> <p>S'agissant de la rénovation thermique de logement sociaux (OS 8), 8 dossiers ont été programmés en 2021. La crise sanitaire a provoqué des retards dans la réalisation des chantiers. La certification va se poursuivre en 2022.</p> <p>Dans le domaine du développement des transports propres (OS 9) une opération déprogrammée en 2021 doit être reprogrammée en 2022 du fait de l'évolution technique du projet. La certification se poursuit.</p> <p>S'agissant du soutien à l'accroissement de la fréquentation touristique (OS 10), 2 nouvelles opérations ont été programmées en 2021. Les paiements doivent s'accélérer en 2022, année de fin de réalisation d'un certain nombre d'opérations, démarrées tardivement.</p> <p>3 opérations ont été programmées au titre du soutien à la revitalisation des zones urbaines (OS 11). Plusieurs opérations ont fait l'objet de prorogation pour pallier le retard du fait de la crise sanitaire. Une massification des paiements est prévue en 2022.</p>
Axe 4	Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées	<p>Le soutien au développement des compétences et des qualifications des personnes à la recherche d'un emploi (OS 12) repose principalement sur les marchés de formation pluriannuels portés par la Région. Ainsi, en 2019, un dernier dossier a été programmé à hauteur de 22 000 000€ de FSE clôturant ainsi la programmation 2014-2020 sur cet axe, aujourd'hui surprogrammé en prévision de la sous-réalisation de certaines actions. Aucun nouveau dossier n'a donc été programmé en 2022.</p> <p>En termes de certification, les montants certifiés en 2021 s'élèvent à 13 537 654,16 € de FSE, portant essentiellement sur les opérations relatives aux marchés de formation professionnelle.</p> <p>L'année 2022 devrait permettre de bien avancer sur la fin des certifications sur cet axe.</p> <p>Ces dossiers auront permis d'accompagner depuis le début de la programmation 11 572 participants parmi lesquels des chômeurs de longue durée, des personnes de moins de 24 ans et plus de 54 ans,</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		des participants handicapés, des personnes défavorisées, des personnes sans domicile fixe, etc. Au travers de nombreuses formations, le FSE contribue à une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie.
Axe 5	Assistance technique FEDER	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FEDER (OS 13) ont fait l'objet d'une nouvelle programmation en 2021. Il s'agit du dossier d'assistance technique 2021-2023 financé sur la base d'un taux forfaitaire. Ce même dossier a fait l'objet d'un acompte en 2021. Il sera soldé en 2024.
Axe 6	Assistance technique FSE	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant du FSE (OS 14) ont fait l'objet d'une nouvelle programmation en 2021. Il s'agit du dossier d'assistance technique 2021-2023 financé sur la base d'un taux forfaitaire. Ce même dossier a fait l'objet d'un acompte en 2021. Il sera soldé en 2024.
Axe 7	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	Aucun dossier n'a été financé au titre de l'axe 7 créé en 2020 afin de soutenir la lutte contre la pandémie de COVID 19. L'opération financée en 2020 en vue de l'acquisition de masques à destination des agents des collectivités et des populations a été soldée en 2021. 1 762 998 masques ont pu être achetés grâce au soutien du FSE.
Axe 8	REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie	<p>En 2021, l'axe 9 a vu ses premiers dossiers programmés suite à son intégration dans le PO. 6 objectifs participent à l'atteinte de ces objectifs :</p> <p>Au titre de l'OS R-EU 1 visant à accélérer les investissements destinés à améliorer la résilience du système de santé en Normandie, 1 opération a été programmée à hauteur de 15 557 508€. Ce projet de restructuration et d'extension du bâtiment de recherche du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel vise à étendre la capacité de résilience en cas de crise sanitaire de sorte de permettre la continuité de soin des patients.</p> <p>Au titre de l'OS R-EU 2 qui vise à soutenir les entreprises et la relance de l'économie normande, 3 opérations ont été programmées à hauteur de 22 256 252€ parmi lesquelles Normandie prêts participatifs, un dispositif d'ingénierie financière destiné à soutenir les entreprises face aux problématiques de trésorerie rencontrées durant la crise.</p> <p>Au titre de l'OS R-EU 3 dont l'objectif est de soutenir la transition vers une économie numérique et intelligente, 2 opérations ont été programmées à hauteur de 35 195 738€. Le "Pack numérique lycéen" a fait l'objet d'un acompte en 2021 et permis de mettre à disposition de chaque lycéen normand un équipement informatique individuel et des ressources pédagogiques innovantes.</p> <p>Au titre de l'OS R-EU 4 destiné à accélérer les investissements en faveur de la transition énergétique en Normandie, 1 dossier de méthanisation a été programmé.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Enfin, au titre de l'OS R-EU 5 doté pour soutenir le développement et la résilience des territoires, 2 opérations d'aménagement cyclable ont fait l'objet de programmation. Il s'agit de faciliter la mobilité au quotidien des usagers dans un contexte sanitaire peu propice à l'usage des transports en commun.
Axe 9	REACT-EU : assistance technique REACT-EU	Les actions de pilotage, de gestion et de contrôle, ainsi que d'animation et de communication relevant de l'axe 9 REACT EU ont fait l'objet d'une nouvelle programmation en 2021 à hauteur de 1 846 911,00 €. Il s'agit du dossier d'assistance technique 2021-2023 financé sur la base d'un taux forfaitaire. Ce même dossier a fait l'objet d'un acompte en 2021. Il sera soldé en 2024.

Non valide

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	440,00			1 244,70	0,00	0,00	Une révision de la cible est à prévoir du fait du nombre plus important que prévu initialement d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche. L'autorité de gestion proposera une modification de la cible 2023 pour cet indicateur à l'occasion d'une prochaine révision du programme : le travail à ce sujet est en cours de finalisation.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	440,00			1 498,65	0,00	0,00	
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, renouvelées et/ou équipées soutenues	Nombre d'infrastructures	En transition	7,20			37,00	0,00	0,00	
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, renouvelées et/ou équipées soutenues	Nombre d'infrastructures	En transition	7,20			87,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 005,95	0,00	0,00	439,95	0,00	0,00	211,95	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 422,35	0,00	0,00	1 302,08	0,00	0,00	1 051,58	0,00	0,00
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, renouvelées et/ou équipées soutenues	23,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, renouvelées et/ou équipées soutenues	71,00	0,00	0,00	63,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	11,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	3 495,03	0,00	0,00	1 802,93	1 042,35	760,58	250,00	100,00	150,00
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	38,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00
F	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00
S	IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Renforcer la Recherche en Basse-Normandie (notamment en équipement et en accueil de chercheurs), facteur d'attractivité et de développement économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	Effectifs	En transition	1 870,00	2010	2 016,00	1 966,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données 2018 définitives. (Données 2019 semi-définitives : 2 271). Le Ministère informe qu'il assimile les équipements publics de recherche et de transfert de technologie aux administrations.
IS2	DIRDA	Million d'euros	En transition	161,00	2011	169,00	167,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Données 2018 définitives. (Données 2019 semi-définitives : 167 M€).

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	1 910,00		1 905,00		1 811,00		1 985,00	
IS2	DIRDA	149,00		158,00		150,00		162,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS1	Nombre de personnels de R&D travaillant dans les équipements publics de recherche et de transfert de technologie	1 935,20		1 904,00		1 904,00	
IS2	DIRDA	169,30		159,00		159,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	145,00			135,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	145,00			195,00	0,00	0,00	
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	165,00			177,00	0,00	0,00	
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	165,00			697,00	0,00	0,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	19 340 891,00			5 148 495,21	0,00	0,00	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	19 340 891,00			10 645 804,00	0,00	0,00	
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	72,00			73,00	0,00	0,00	
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	72,00			137,00	0,00	0,00	
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	58,00			37,00	0,00	0,00	
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	58,00			601,00	0,00	0,00	
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	1 226 640,00			1 031 306,00	0,00	0,00	
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	EUR	En transition	1 226 640,00			1 031 306,00	0,00	0,00	
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	En transition	900,00			782,00	0,00	0,00	
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Entités	En transition	900,00			782,00	0,00	0,00	
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	957 297,00			1 278 550,00	0,00	0,00	
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	957 297,00			1 278 550,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	128,00	0,00	0,00	126,00	0,00	0,00	76,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	151,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	102,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	166,00	0,00	0,00	145,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	693,00	0,00	0,00	673,00	0,00	0,00	663,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	4 564 240,00	0,00	0,00	1 926 933,00	0,00	0,00	822 321,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 149 206,00	0,00	0,00	6 719 395,00	0,00	0,00	5 336 232,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	70,00	0,00	0,00	58,00	0,00	0,00	49,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	93,00	0,00	0,00	72,00	0,00	0,00	65,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	33,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	557,00	0,00	0,00	541,00	0,00	0,00	534,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	1 031 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	782,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	1 278 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	113,00	0,00	0,00	64,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	272,00	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	53,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	158,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 533 614,82	0,00	0,00	794 557,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	4 392 837,85	0,00	0,00	3 582 557,85	0,00	0,00	2 225 953,16	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	68,00	0,00	0,00	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	143,00	0,00	0,00	126,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	61,00	0,00	0,00	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	122,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00
F	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00
S	CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2bis - OS2bis - Renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	N/A	En transition			0,00	0,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
COVID	Renforcement de la capacité du système sanitaire régional à faire face aux pandémies	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Accroître la R&D privée et la diffusion de l'innovation, notamment à travers la valorisation de la recherche publique dans les domaines de la RIS3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS3	DIRDE	% du PIB régional	En transition	0,88	2011	3,00	315,00		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le Ministère indique que les chiffres concernent les entreprises portant uniquement des activités de R&D menées dans la région BN par des entreprises. Données fournies en millions d'euros pour les raisons suivantes : Initialement, l'IS3 se calcule en % du PIB. Il faut donc procéder au calcul suivant : DIRDE / PIB Bas-Normand. Or, 2014 est la dernière année pour laquelle les PIB sont disponibles pour les deux anciennes régions (cf : INSEE). Les données de DIRDE transmises pour ce RAMO sont définitives pour 2018 (315 M€) et semi-définitives pour 2019 (328M€). Il n'est pas possible de diviser ces chiffres par les PIB BN de 2017 ou 2018, ces PIB étant désormais normands.
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	Euro	En transition	3 070,00	2011	10 420,00	3 718,86		Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le calcul a été effectué de la manière suivante : montant de DIRDE de 2019 (donnée semi-définitive) = 328M€ / nombre d'entreprises bas normandes (au 31/12/2019) = 88 199 (source INSEE).

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS3	DIRDE	329,00		328,00		321,00		0,82	
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	3 790,61		4 128,03		4 274,62		4 334,67	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS3	DIRDE	0,84		0,90		0,90	
IS4	Montant moyen de dépenses de R&D par les entreprises	3 070,00		3 070,00		3 070,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			37,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			268,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	130,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	130,00			205,00			
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	Porteur de projet	En transition	3 600,00			1 507,00			
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	Porteur de projet	En transition	3 600,00			2 192,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	37,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	268,00			218,00			628,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	205,00			130,00			130,00		
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	1 324,00			1 199,00			628,00		
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	2 092,00			1 544,00			21 389,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	312,00			230,00	94,00	136,00	0,00	0,00	0,00
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	3 150,00			680,00	40,00	40,00	600,00	366,00	234,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	0,00	0,00	0,00
S	IR02	Nombre de porteurs de projets accompagnés	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter le nombre de créations, reprises et transmissions de PME en Basse-Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	Entreprise	En transition	3 556,00	2012	4 060,00	12 363,00		Donnée 2020 INSEE
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	Repreneur	En transition	684,00	2012	1 320,00	0,00		Les reprises d'entreprises sont intégrées au chiffre global de créations d'entreprises. L'INSEE ne peut donc pas fournir le nombre d'entreprises reprises.
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	En transition	Moyenne régionale : 66,4%	2011	+ 2 points de % par rapport à la moyenne nationale pour la génération d'entreprises de 2018		73,3	Source : INSEE Taux de pérennité des entreprises créées en 2014, chiffre actualisé à 2017. Attention : il s'agit de données normandes.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	11 855,00		9 697,00		8 263,00		8 263,00	
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	0,00		0,00		164,00		684,00	
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans		73,3		73		73		73 %

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS5	Nombre annuel de création d'entreprises effectives	7 680,00		7 681,00		4 130,00	
IS6	Nombre annuel de reprises d'entreprises	684,00		684,00		684,00	
IS7	Taux de survie des entreprises à 3 ans		78 %		73 %		73 %

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	783,00			29,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	783,00			734,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	553,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	553,00			291,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	228,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	228,00			443,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	254 571 430,00			6 360 903,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	254 571 430,00			49 360 903,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	227,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	227,00			138,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			29,00			29,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	734,00			86,00			86,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	291,00			86,00			86,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	443,00			0,00			8,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 360 903,00			6 360 903,00			6 360 903,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	49 360 903,00			6 360 903,00			6 360 903,00		

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	138,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			6,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00			14,00			8,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	8,00			6,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	16,00			16,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			8,00			8,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	6 800 000,00			6 800 000,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS4 - Augmenter la taille des TPE/PME à travers les projets d'innovation et d'internationalisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS8	Nombre d'ETI en région	Entreprise	En transition	741,00	2011	707,00	934,00		Donnée 2014 pas de données plus récentes, reprise des données des années précédentes
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	Entreprise	En transition	4 100,00	2012	4 671,00	1 720,00		Donnée 2014 pas de données plus récentes, reprise des données des années précédentes

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS8	Nombre d'ETI en région	934,00		934,00		934,00		1 183,00	
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	1 720,00		1 720,00		1 720,00		1 720,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS8	Nombre d'ETI en région	1 183,00		741,00		741,00	
IS9	Nombre d'entreprises exportatrices	1 720,00		1 720,00		1 641,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	En transition	173 495,00			240 015,00	0,00	0,00	
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	En transition	173 495,00			254 942,00	0,00	0,00	Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique permettant d'identifier au long court le déploiement du THD/FFTH et FFTO a été rédigé postérieurement à la détermination des cibles du programme. Le secteur a connu des freins réglementaires et technologiques qui n'ont pas permis d'atteindre en 2018 la cible du cadre de performance, toutefois comme indiqué à ce moment-là les perspectives en termes de déploiement ont été favorables, expliquant le nombre de prises prévisionnelles plus important que la cible 2023.
F	IR04	sites prioritaires raccordables	Sites SCORAN éducation, santé, économie	En transition	40,00			1 396,00	0,00	0,00	
S	IR04	sites prioritaires raccordables	Sites SCORAN éducation, santé, économie	En transition	40,00			1 395,00	0,00	0,00	L'explication du dépassement de la cible est tout à fait identique à celle concernant l'IR03 supra. Depuis, des évolutions technologiques permettent également de raccorder les entreprises via du FTTE, ce qui a permis de démultiplier le nombre de sites prioritaires raccordables.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	207 652,00	0,00	0,00	151 345,00	0,00	0,00	75 352,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	229 920,00	0,00	0,00	229 920,00	0,00	0,00	229 920,00	0,00	0,00
F	IR04	sites prioritaires raccordables	1 400,00	0,00	0,00	1 396,00	0,00	0,00	766,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	1 448,00	0,00	0,00	1 448,00	0,00	0,00	1 448,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	59 308,00	0,00	0,00	42 298,00	0,00	0,00	42 298,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	229 920,00	0,00	0,00	284 631,00	0,00	0,00	229 929,00	0,00	0,00
F	IR04	sites prioritaires raccordables	766,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	1 443,00	0,00	0,00	2 180,00	0,00	0,00	1 448,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	0,00	0,00	0,00
S	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR04	sites prioritaires raccordables	0,00	0,00	0,00
S	IR04	sites prioritaires raccordables	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS5 - Augmenter la couverture THD du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	%	En transition	9,10	2013	74,20	65,00		Sources: ARCEP

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	50,00		49,56		49,56		43,22	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS10	Taux de la population couverte par le THD sur les territoires concernés	43,22		9,34		9,10	

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	services et applications	En transition	50,00			170,00	0,00	0,00	
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	services et applications	En transition	50,00			235,00	0,00	0,00	Les estimations ont été faites en 2012-2013. Le numérique connaît des évolutions exponentielles. Au fil du temps, l'accès aux technologies et aux innovations numériques a été plus aisé et a permis de déployer plus de services/ téléservices numériques qu'initialement envisagé. Les porteurs de projets ont la faculté de déployer plusieurs téléservices pour un même projet, ce qui explique alors le nombre plus important de téléservices développés par rapport à la cible fixée. L'autorité de gestion proposera une modification de la cible 2023 pour cet indicateur à l'occasion d'une prochaine révision du programme : le travail à ce sujet est en cours de finalisation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	39,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	194,00	0,00	0,00	201,00	0,00	0,00	118,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	26,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	92,00	0,00	0,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	0,00	0,00	0,00
S	IR05	Nombre de nouveaux services mis en ligne	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	% de services interactifs	En transition	27,00	2013	40,00	31,00		Données 2021. Enquête locale programmable dans le cadre du projet d'Observatoire Numérique régional.
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	%	En transition	33,80	2013	40,00	41,88		Données 2021. Enquête locale programmable dans le cadre du projet d'Observatoire Numérique régional.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	31,00		31,00		31,00		31,00	
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	41,88		41,88		41,88		41,88	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Taux d'interactivité des services Web des collectivités (communes et communautés de communes)	31,00		31,00		27,00	
IS12	Taux moyen d'usages ciblés (indicateur synthétique)	41,88		39,28		33,80	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	34,50		4,51	0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	34,50		13,15	0,00	0,00	Valeur 2016 erronée (erreur d'unités : MWh au lieu de MW)
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	20 251,00		8 755,00	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	20 251,00		12 704,00	0,00	0,00	Valeur 2016 erronée (erreur d'unités)
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	En transition	45,00		39,00	0,00	0,00	
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	En transition	45,00		39,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	14,71	0,00	0,00	4,02	0,00	0,00	2,10	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	52,57	0,00	0,00	7,16	0,00	0,00	35,27	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16 201,20	0,00	0,00	2 741,00	0,00	0,00	457,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	40 355,00	0,00	0,00	13 109,00	0,00	0,00	10 540,40	0,00	0,00
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	4,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00
S	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS7 - Augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	MWh	En transition	3 210,00	2012	7 415,00	3 244,00		Comme précédemment indiqué dans le RAMO 2020 sur les données 2019, l'indicateur IS13 doit être corrigé : il s'agit d'une part de GWh et non de MWh. D'autre part, la méthode de calcul a évolué dans le temps et pour pouvoir comparer des chiffres cohérents il a fallu corriger la valeur de référence pour 2012. Les données sont issues de l'ORECAN et sont présentées par département ce qui permet de distinguer Haute et Basse-Normandie. Ainsi, il convient de remplacer la valeur de référence par 2494,4GWh. RAMO 2021 sur les données 2020: donnée Orecan 2019, comprend bois énergie, méthanisation, récupération de chaleur. RAMO 2022 sur les données 2021 : données Orecan 2019 car l'ORECAN est actualisé tous les 2 ans. Comprend bois énergie, méthanisation et récupération de chaleur.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	3 244,00		3 214,41		2 990,60		3 023,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS13	Production d'énergies provenant de la biomasse sèche et humide ainsi que les énergies marines renouvelables	4 002,60		4 002,60		4 002,60	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	3 972,00		1 868,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	3 972,00		3 304,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	8 000,00		8 060,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	8 000,00		10 384,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 537,00			828,00		506,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 669,00			2 269,00		1 583,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 023,00			2 285,00		1 469,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 013,00			7 774,00		4 915,00		

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	532,00			35,00		0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 195,00			663,00		166,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 517,00			218,00		0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 615,00			2 119,00		457,82		

(1) ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Non validé

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS8 - Réduire la consommation énergétique dans le logement, avec une finalité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	% de logements	En transition	1,15	2012	9,80	9,40		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	8,04		8,04		5,04		5,04	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS14	Ratio logements classé BBC (ou mieux) sur logement relevant de critères sociaux	5,04		1,53		1,53	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	kilomètre	En transition	24,80			24,80			Les données F et S ont été inversées lors du renseignement des indicateurs dans le RAMO 2020. La donnée de l'année 2019 a été régularisée.
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	kilomètre	En transition	24,80			6,80			CA de Caen-la-Mer et CUC de Cherbourg

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	21,50			21,50			21,50		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	41,90			41,90			21,50		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00		
S	IR07	Longueur totale de lignes de TCSP nouvelles ou améliorées	0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS9 - Augmenter l'utilisation des moyens de transports propres dans les zones urbaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	Millions de voyages	En transition	34,90	2012	43,00			Suite à la mise en place d'un nouveau contrat de délégation de service public au 1er janvier 2018, la fréquentation est désormais déterminée par les validations (alors qu'elle était précédemment calculée à partir de clés de mobilités rapportées aux ventes).
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport	Mteq CO2	En transition	3,30	2009	2,50			

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	10,38		28,29		25,83		38,85	
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS 15	Fréquentation sur les réseaux urbains disposant d'un TCSP	21,00		37,43		36,87	
IS19	Emissions de gaz à effet de serre dues au transport			3,30		3,30	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	820 000,00			103 590,00			Conformément à la réponse de l'AG suite aux observations sur le RAMO 2018, la valeur indiquée en 2018 a été corrigée.
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	820 000,00			153 590,00			Conformément à la réponse de l'AG suite aux observations sur le RAMO 2018, la valeur indiquée en 2018 a été corrigée.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	103 590,00			103 590,00			103 590,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	227 090,00			153 590,00			103 590,00		

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	2 331 639,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	2 302 000,00			2 302 000,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS10 - Accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS16	Fréquentation touristique en région	Nuitées	En transition	52 200 000,00	2012	54 810 000,00	24 133 200,00		Source : Comité Régional de Tourisme de Normandie – Données 2020. Attention : Données correspondant au nombre de nuitées réalisées par les Français en séjour en ex Basse-Normandie dans des hébergements marchands et non marchands, pour motif personnel et professionnel.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS16	Fréquentation touristique en région	28 392 000,00		29 575 000,00		42 300 000,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Fréquentation touristique en région	0,00		50 500 000,00		50 100 000,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	30,00			9,20			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	30,00			21,34			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	521 370,00			707 376,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	521 370,00			707 376,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	9,07			8,73			8,73		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	13,91			10,35			8,73		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	707 376,00			707 811,00			54 430,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	707 376,00			707 811,00			54 430,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	55,87			0,66			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	324 987,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Redensifier et revitaliser et les zones urbaines en mutation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	Hectare	En transition	610,00	2013	580,00	697,19		Source Région

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	690,70		691,17		610,00		610,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	610,00		610,00		610,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						67,00	37,00	30,00				10,00	3,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						232,00	158,00	74,00				22,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						6 808,00	3 528,00	3 280,00				290,00	308,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	55,00%	%	%	6 713,00	3 484,00	3 229,00	0,92			288,00	307,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Proportion	55,00%	%	%	34,00	15,00	19,00	0,44			2,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 242,00	1 640,00	1 602,00				156,00	216,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						4 449,00	2 036,00	2 413,00				208,00	288,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						3 933,00	1 963,00	1 970,00				41,00	81,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						31,00	18,00	13,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						109,00	38,00	71,00				1,00	4,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2 368,00	1 124,00	1 244,00				17,00	53,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	10,00	7,00	2,00	6,00	3,00	3,00	3,00	1,00	7,00	7,00	2,00	3,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	29,00	31,00	39,00	17,00	20,00	8,00	3,00	2,00	19,00	5,00	24,00	7,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	658,00	679,00	787,00	787,00	372,00	432,00	305,00	196,00	551,00	387,00	449,00	372,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	654,00	672,00	781,00	781,00	367,00	428,00	299,00	192,00	536,00	368,00	443,00	362,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	2,00	4,00	1,00	3,00	2,00	1,00	2,00	1,00	4,00	6,00	2,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	285,00	272,00	473,00	410,00	236,00	275,00	108,00	94,00	201,00	155,00	145,00	147,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	524,00	617,00	671,00	752,00	321,00	428,00	67,00	71,00	124,00	121,00	100,00	113,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	371,00	421,00	672,00	679,00	144,00	188,00	225,00	143,00	316,00	248,00	187,00	204,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	1,00	1,00	4,00	4,00	0,00	0,00	2,00	0,00	9,00	7,00	2,00	1,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	10,00	15,00	17,00	23,00	0,00	7,00	4,00	6,00	3,00	8,00	3,00	8,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	232,00	250,00	355,00	398,00	78,00	109,00	144,00	101,00	181,00	180,00	111,00	151,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	2,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	116,00	119,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	116,00	119,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	36,00	33,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	21,00	23,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	7,00	6,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	6,00	2,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	Nombre (%)	IR09 Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	Nombre	53,00			95,96			5 086,00	2 688,00	2 398,00	431,00	204,00	227,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	4 655,00	2 484,00	2 171,00	963,00	476,00	487,00		3 692,00	2 008,00	1 684,00	1 160,00	588,00	572,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	2 532,00	1 420,00	1 112,00	616,00	296,00	320,00		1 916,00	1 124,00	792,00	387,00	230,00	157,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 529,00	894,00	635,00	721,00	438,00	283,00		808,00	456,00	352,00	622,00	356,00	266,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS18	Participants relevant des publics prioritaires obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	186,00	100,00	86,00	186,00	100,00	86,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	8 539,00			13 231,00	6 874,00	6 357,00	1,55			1 879,00	897,00	982,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				6 339,00	3 389,00	2 950,00				865,00	417,00	448,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 000,00			142,00	82,00	60,00	0,14			42,00	33,00	9,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				142,00	82,00	60,00				42,00	33,00	9,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				131,00	63,00	68,00				11,00	7,00	4,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				3 504,00	2 159,00	1 345,00				521,00	295,00	226,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				452,00	200,00	252,00				73,00	27,00	46,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				451,00	199,00	252,00				73,00	27,00	46,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				2 734,00	1 489,00	1 245,00				404,00	194,00	210,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				8 855,00	4 550,00	4 305,00				1 169,00	559,00	610,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 915,00	980,00	935,00				359,00	184,00	175,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				643,00	368,00	275,00				192,00	71,00	121,00
CO16	participants handicapés	En transition				1 529,00	703,00	826,00				177,00	82,00	95,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				5 340,00	2 632,00	2 708,00				756,00	351,00	405,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				78,00	55,00	23,00				5,00	1,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				5 259,00	2 574,00	2 685,00				748,00	347,00	401,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					13 504,00						1 932,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 357,00	1 118,00	1 239,00	2 739,00	1 355,00	1 384,00	2 678,00	1 363,00	1 315,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 057,00	467,00	590,00	1 198,00	580,00	618,00	1 266,00	657,00	609,00
CO03	personnes inactives	En transition	40,00	22,00	18,00	17,00	7,00	10,00	17,00	7,00	10,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	40,00	22,00	18,00	17,00	7,00	10,00	17,00	7,00	10,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	17,00	6,00	11,00	5,00	3,00	2,00	24,00	11,00	13,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	693,00	375,00	318,00	734,00	437,00	297,00	738,00	458,00	280,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	93,00	39,00	54,00	100,00	52,00	48,00	84,00	37,00	47,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	93,00	39,00	54,00	100,00	52,00	48,00	83,00	36,00	47,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	435,00	225,00	210,00	572,00	271,00	301,00	585,00	307,00	278,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 561,00	728,00	833,00	1 773,00	888,00	885,00	1 784,00	900,00	884,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	418,00	193,00	225,00	416,00	206,00	210,00	350,00	174,00	176,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	44,00	28,00	16,00	82,00	43,00	39,00	83,00	55,00	28,00
CO16	participants handicapés	En transition	296,00	113,00	183,00	370,00	170,00	200,00	274,00	130,00	144,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	936,00	422,00	514,00	1 050,00	489,00	561,00	1 007,00	484,00	523,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	7,00	6,00	1,00	19,00	14,00	5,00	17,00	10,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	929,00	416,00	513,00	1 031,00	475,00	556,00	990,00	474,00	516,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 414,00			2 761,00			2 719,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1,00	1,00	0,00	1 244,00	765,00	479,00	1 498,00	912,00	586,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	710,00	463,00	247,00	786,00	525,00	261,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	12,00	5,00	7,00	14,00	8,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	12,00	5,00	7,00	14,00	8,00	6,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	33,00	15,00	18,00	38,00	20,00	18,00

CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	288,00	215,00	73,00	367,00	273,00	94,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	43,00	21,00	22,00	37,00	15,00	22,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	43,00	21,00	22,00	37,00	15,00	22,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	237,00	161,00	76,00	326,00	217,00	109,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1,00	1,00	0,00	927,00	546,00	381,00	1 072,00	631,00	441,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	125,00	78,00	47,00	152,00	92,00	60,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	67,00	50,00	17,00	85,00	57,00	28,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	160,00	83,00	77,00	167,00	80,00	87,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1,00	1,00	0,00	555,00	326,00	229,00	676,00	379,00	297,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	10,00	8,00	2,00	14,00	12,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1,00	1,00	0,00	545,00	318,00	227,00	662,00	367,00	295,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
Total général des participants			1,00			1 289,00			1 550,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	835,00	463,00	372,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	457,00	280,00	177,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	3,00	1,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	163,00	106,00	57,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	22,00	9,00	13,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	22,00	9,00	13,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	175,00	114,00	61,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	568,00	297,00	271,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	95,00	53,00	42,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	90,00	64,00	26,00
CO16	participants handicapés	En transition	85,00	45,00	40,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	359,00	180,00	179,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	6,00	4,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	353,00	176,00	177,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
Total général des participants			838,00		

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	Participants	6 200,00			10 480,00	5 563,00	4 917,00	1,69			1 432,00	690,00	742,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	1 867,00	894,00	973,00	2 128,00	1 067,00	1 061,00	2 132,00	1 107,00	1 025,00	0,00	0,00	0,00	1 043,00	647,00	396,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR09	Publics prioritaires (CLD, inactifs, <25 ans, >54 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire, pers. handicapées, autres pers. défavorisées)	En transition	1 229,00	782,00	447,00	649,00	376,00	273,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	Nombre (Entités)		Nombre	3,00			0,33			1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
Total général des participants			0,00			0,00				0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00		
Total général des participants			0,00		

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	2 210 937,00			824 183,10	0,00	0,00	0,37			824 183,10	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	Number of items	2 363 450,00			1 762 758,00	0,00	0,00	0,75			1 762 758,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		6,40			0,00	0,00	0,00	
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares		6,40			0,00	0,00	0,00	
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,40			0,00	0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,40			2,06	0,00	0,00	
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		240,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		240,00			150,00	0,00	0,00	
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	€		15 000 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	€		15 000 000,00			14 600 000,00	0,00	0,00	
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		31 861 124,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		31 861 124,00			22 977 969,00	0,00	0,00	
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	Km		40,00			0,00	0,00	0,00	
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	Km		40,00			4,22	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00
F	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00
S	CV34	Valeur des équipements de santé, y compris d'infrastructures, bénéficiant d'un soutien financier	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00
F	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00
S	IR11	Longueur totale de pistes cyclables et chemins piétonniers	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU1 - Accélérer les investissements destinés à améliorer la résilience du système de santé en Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	Nombre		63,00	2020	64,00	1,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre d'infrastructures construites, rénovées et/ou équipées soutenues	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU2 - Soutenir les entreprises et la relance de l'économie normande

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre		415,00	2020	1 359,00	152,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU3 - Soutenir la transition vers une économie numérique et intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	€		0,00	2020	34 271 491,00	22 977 969,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Coût total public des équipements TIC financés par REACT-EU	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU4 - Accélérer les investissements en faveur de la transition énergétique en Normandie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	TeqCO2		20 883,00	2020	40 008,00	3 161,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre : diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-EU5 - Soutenir le développement et la résilience des territoires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	Hectare		691,00	2020	685,00	0,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS17	Superficie des friches industrielles en zone urbaine à réhabiliter dans la région	0,00		0,00		0,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5

Axe prioritaire		Axe 5 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	Rapport d'étude et/ou d'évaluation		6,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	Rapport d'étude et/ou d'évaluation		6,00			5,00	0,00	0,00	
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	Evènement de communication sur le FEDER		7,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	Evènement de communication sur le FEDER		7,00			0,00	0,00	0,00	Le dossier n'a pas été programmé.
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		15,00	5,00	10,00	31,00	0,00	0,00	Plus d'agents ont été employés dont les salaires sont cofinancés par l'AT que ce qui était prévu.
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		15,00	5,00	10,00	25,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	25,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	17,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	21,80	5,20	16,60	21,80	5,20	16,60	21,80	4,80	17,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00
S	ISAT1	Nombre d'études ou d'évaluations menées au titre de la programmation FEDER 2014-2020	0,00	0,00	0,00
F	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00
S	ISAT2	Nombre d'événements organisés dans le cadre du plan de communication 2014-2020	0,00	0,00	0,00
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	21,80	4,80	17,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 6 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2014											
			Total	Hommes	Femmes									

Non validé

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - Axe 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		Rapports d'études et/ou d'évaluations	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		Equivalent temps plein	3,00	1,00	2,00	38,00	4,00	14,00	12,67	4,00	7,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	9,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00	4,00	1,00	3,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ISAT4	Nombre d'études et/ou d'évaluations au titre de la programmation FSE 2014-2020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ISAT5	Personnel affecté à la gestion du FSE		4,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 9

Axe prioritaire	Axe 9 - REACT-EU : assistance technique REACT-EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		27,00	18,00	9,00	0,00	0,00	0,00	
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	Equivalent temps-plein		27,00	18,00	9,00	0,00	0,00	0,00	

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00
S	ISAT3	Personnel affecté à la gestion du FEDER	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	515
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Non validé

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2021 Cumul - hommes	2021 Cumul - femmes	2021 Total annuel	2021 Total annuel - hommes	2021 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	515,00					
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	1 244,70					
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	89 682 902,00					
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	61 024 349,00					
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	240 015,00					
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	4,51					
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 868,00					
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	183 544 410,00					
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	39,00					
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	13 231,00	6 874,00	6 357,00	1 879,00	897,00	982,00
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	51 179 065,00					
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	824 183,10	0,00	0,00	824 183,10	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2019 Cumul total	2018 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	209,00	813,00	763,00	
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	1 005,95	228,00	253,95	
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	72 876 962,00	43 706 262,58	23 189 751,00	
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	38 142 825,00	28 258 589,04	18 319 596,74	
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	207 652,00	151 345,00	73 352,00	
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	14,71	4,02	4,80	
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 537,00	828,00	674,00	
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	160 424 056,00	83 056 361,62	65 436 713,79	
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	39,00	0,00	39,00	
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	11 352,00	8 995,00	6 256,00	
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	20 302 336,00	18 964 240,00	17 618 764,52	
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	119,00			
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	11,00			
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	6 083 373,00			
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	14 036 387,00			
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	59 308,00			
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	2,10			
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	532,00			
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	52 426 615,00			
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	0,00			
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 578,00	3 577,00	2 333,00	835,00
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	9 474 727,00			
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	253,00			1 058,00		
Axe 1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	200			440,00		
Axe 1	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	30347521			186 000 000,00		
Axe 2	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	12378594			72 682 845,00		
Axe 2	O	IR03	Nombre de prises FTTH raccordables	prises	FEDER	En transition	150000			173 495,00		
Axe 3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	5			34,50		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	600			3 972,00		
Axe 3	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FEDER	En transition	29353913			192 596 367,00		
Axe 3	O	IR06	Surface supplémentaire aménagée conditionnant le développement de l'activité de la filière EMR	Hectare	FEDER	En transition	35			45,00		
Axe 4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3515			8 539,00		
Axe 4	F	IF	Montant total certifié des dépenses éligibles (coût total)	Euro	FSE	En transition	14 284 481,00			63 869 709,00		
Axe 7	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition				2 210 937,00		

Non validé

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	En transition	Total	181 523 268,00	40,00%	178 219 156,00	98,18%	161 015 013,00	89 682 902,00	49,41%	305
Axe 2	FEDER	En transition	Total	72 682 845,00	40,00%	129 137 230,00	177,67%	126 227 845,00	61 024 349,00	83,96%	85
Axe 3	FEDER	En transition	Total	192 596 367,00	40,00%	237 056 254,00	123,08%	167 369 210,00	183 544 410,00	95,30%	110
Axe 4	FSE	En transition	Total	63 869 709,00	60,00%	72 908 354,00	114,15%	71 024 768,00	51 179 065,00	80,13%	10
Axe 7	FSE	En transition	Total	2 970 000,00	60,00%	824 183,00	27,75%	824 183,00	825 773,00	27,80%	1
Axe 8	FEDER REACT-EU		Total	129 275 714,00	70,00%	91 173 693,00	70,53%	86 840 925,00	20 955 771,00	16,21%	9
Axe 5	FEDER	En transition	Total	10 814 869,00	60,00%	10 814 868,00	100,00%	10 814 868,00	5 871 075,00	54,29%	5
Axe 6	FSE	En transition	Total	2 512 615,00	60,00%	2 512 615,00	100,00%	2 512 615,00	2 163 048,00	86,09%	3
Axe 9	FEDER REACT-EU		Total	3 693 822,00	50,00%	3 693 822,00	100,00%	3 693 822,00	631 896,00	17,11%	1
Total	FEDER	En transition		457 617 349,00	40,47%	555 227 508,00	121,33%	465 426 936,00	340 122 736,00	74,32%	505
Total	FSE	En transition		69 352 324,00	60,00%	76 245 152,00	109,94%	74 361 566,00	54 167 886,00	78,11%	14
Total	FEDER REACT-EU			132 969 536,00	69,44%	94 867 515,00	71,35%	90 534 747,00	21 587 667,00	16,24%	10
Total général				659 939 209,00	48,36%	726 340 175,00	110,06%	630 323 249,00	415 878 289,00	63,02%	529

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR25	52 132 504,00	50 144 308,00	22 600 625,00	92
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	FR25	19 960 309,00	19 605 825,00	15 298 589,00	105
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		20	FR25	11 032 999,00	6 385 306,00	3 866 846,00	30
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR25	12 347 802,00	8 649 504,00	10 270 782,00	32
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR25	4 337 313,00	2 886 298,00	4 749 608,00	16
Axe 1	FEDER	En transition	066	03	07	07	03		24	FR25	78 408 229,00	73 343 772,00	32 896 452,00	30
Axe 2	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR25	106 888 183,00	106 888 183,00	47 370 312,00	4
Axe 2	FEDER	En transition	048	01	07	07	02		13	FR25	1 258 446,00	1 220 862,00	102 092,00	3
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		13	FR25	6 466 556,00	6 438 397,00	5 025 310,00	22
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		13	FR25	1 274 158,00	1 274 158,00	429 325,00	11
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR25	6 518 591,00	5 856 288,00	5 054 391,00	22
Axe 2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		13	FR25	6 731 296,00	4 549 957,00	3 042 919,00	23
Axe 3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR25	63 469 967,00	24 442 649,00	34 073 013,00	25
Axe 3	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		22	FR25	38 172 763,00	38 172 761,00	40 357 423,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR25	60 175 539,00	38 897 734,00	44 984 432,00	51
Axe 3	FEDER	En transition	036	01	01	01	04		12	FR25	4 389 335,00	4 389 335,00	1 389 335,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		12	FR25	40 428 275,00	40 428 275,00	47 312 453,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	089	01	01	01	04		24	FR25	17 337 120,00	16 595 863,00	10 117 731,00	16
Axe 3	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR25	13 083 255,00	4 442 593,00	5 310 023,00	14
Axe 4	FSE	En transition	117	01	07	07		08	21	FR25	72 908 354,00	71 024 768,00	51 179 065,00	10
Axe 7	FSE	En transition	112	01	07	07		08	20	FR25	824 183,00	824 183,00	825 773,00	1
Axe 8	FEDER REACT-EU		001	01	07	07	13		24	FR25	22 256 253,00	22 256 252,00	701 013,00	3
Axe 8	FEDER REACT-EU		012	01	07	07	13		22	FR25	6 732 767,00	2 400 000,00	0,00	1
Axe 8	FEDER REACT-EU		048	01	07	07	13		13	FR25	43 994 673,00	43 994 673,00	15 929 488,00	2
Axe 8	FEDER REACT-EU		053	01	07	07	13		20	FR25	14 600 000,00	14 600 000,00	4 325 270,00	1
Axe 8	FEDER REACT-EU		090	01	07	07	13		12	FR25	3 590 000,00	3 590 000,00	0,00	2
Axe 5	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR25	10 644 990,00	10 644 990,00	5 701 197,00	4
Axe 5	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR25	169 878,00	169 878,00	169 878,00	1
Axe 6	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR25	2 512 615,00	2 512 615,00	2 163 048,00	3
Axe 9	FEDER REACT-EU		121	01	07	07			18	FR25	3 693 822,00	3 693 822,00	631 896,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 6	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 7	0,00		0,00	
coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	Axe 8	0,00		0,00	
coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	Axe 9	0,00		0,00	

Non validé

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Non validé

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Evaluation Environnementale Stratégique du Programme Opérationnel FEDER FSE + 2021-2027

La Région Normandie a mandaté le cabinet Ernst and Young pour réaliser cette mission pour un budget initial de 37 164 €, réévalué par avenant à 45 966 € pour prendre en compte l'axe dédié au Fonds de Transition Juste ainsi que la réalisation de tâches non prévues à l'origine et induites par la crise sanitaire. Démarrée en juin 2020, l'évaluation environnementale stratégique est toujours en cours de réalisation et a fait l'objet en 2021 d'un Comité Technique (29 janvier) et d'un Comité de Pilotage (15 mars).

Les élus de la Région se sont impliqués dans cette étude en assurant la présidence du comité de pilotage :

Les Vice-président(e)s en charge de :

- Développement économique et soutien aux entreprises, Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Agriculture, pêche et forêt,
- Environnement, mer, littoral et énergie,
- Relations avec l'Union européenne, coopération interrégionale et développement international
- Finances.

Les partenaires de la Région en matière de programmes européens et d'évaluation des politiques publiques : CESER, DREAL, DIRECCTE, DRRT/SGAR, les Pôles et filières normands, l'ESR normand, AD Normandie, le monde de l'entreprises (entreprises classiques, entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), entreprises de l'agriculture et filières équine, pêche et aquaculture) et les organismes référents environnementaux normands se sont également mobilisés en participant notamment aux comités de pilotage, aux entretiens, aux ateliers de travail et aux enquêtes.

Le 9 avril 2021, la MRAE a été saisie pour avis sur le rapport environnemental relatif au Programme 2021-2027 hors axe FTJ. Suite au retour de l'Autorité Environnementale en date du 13 juillet, l'Autorité de Gestion a travaillé à la prise en compte des remarques formulées et des ajustements ont été opérés (éco-conditionnalités ; indicateurs). Dans le contexte de la parution du règlement FEDER et RPDC le 30 juin 2021, le rapport environnemental a été enrichi pour intégrer des éléments supplémentaires plus explicites afin de couvrir deux nouveaux objectifs environnementaux : l'adaptation au changement climatique et l'économie circulaire.

Evaluation d'impact des Energies Renouvelables portant sur l'axe 3 (OS 7) du PO FEDER BN et sur l'axe 2 (OS 2.1) du PO FEDER HN

Confiée au consortium regroupant les cabinets EDATER et ECO 2 Initiative, cette évaluation vise à mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact des dispositifs d'aide FEDER sur l'augmentation et la diversification de la production et de la distribution des énergies renouvelables dans les domaines de la méthanisation et du bois énergie. La prestation a démarré en juillet 2021. Un 1er COTECH qui s'est tenu le 1er octobre 2021 a permis de présenter et de valider la note de cadrage de l'étude. Le 2ème COTECH du 3 décembre 2021 a présenté le rapport intermédiaire et les premières analyses et réponses aux questions évaluatives (place du FEDER par rapport aux autres interventions publiques ; résultats environnementaux et effets socio-économiques des projets soutenus ; rôle et effet levier de l'animation ; coût de gestion RH des dispositifs).

Les investigations se sont appuyées sur une dizaine d'entretiens stratégiques, politiques et techniques auprès des directions de l'AG et des partenaires (ADEME, ATMO-Air Normand, Biomasse Normandie, Agence de l'eau Seine-Normandie, Fibois, Agence de la Biodiversité, DREAL), la réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires et d'un benchmark auprès de deux autres Autorités de Gestion, l'animation de Focus Groups et l'analyse et le croisement de données.

Les élus de la Région :

- Vice-Président en charge de la Transition environnementale et énergétique
- Vice-Présidente en charge de l'Agriculture, pêche et forêt
- Conseiller délégué au budget

ont présidé le COPIL auquel ont participé les représentants du CESER.

L'évaluation devrait s'achever d'ici fin 2022.

Evaluation d'impact du FEDER Numérique pour l'appui à la transformation numérique des acteurs et des territoires en Normandie

La Région Normandie a confié cette évaluation au consortium regroupant les cabinets EDATER (mandataire) et OCALIA.

Cette évaluation porte sur la programmation FEDER 2014-2020 en matière de numérique (axe 2, OS 5 et 6 du PO FEDER de Basse-Normandie et axe 1, OS 1.4 et 1.5 du PO FEDER de Haute-Normandie). Il s'agit principalement de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact des dispositifs d'aide. L'évaluation traite également de leur pertinence et de leur cohérence. Les recommandations visent à améliorer l'action de la Région et à disposer d'orientations pour la prochaine programmation.

Pour ce faire, les investigations se sont appuyées sur une analyse documentaire et de données ; une quinzaine d'entretiens auprès des directions de l'AG et des partenaires / de porteurs de projet majeurs ; une enquête auprès des bénéficiaires du FEDER Numérique ; deux focus groups ; un *benchmark* avec deux autres Régions ; un atelier recommandations.

Un premier comité technique s'est tenu le 12 octobre 2021, afin de valider la note de cadrage de l'étude. Un deuxième comité technique s'est tenu le 15 décembre 2021, en vue de préparer le comité de pilotage du 13 janvier 2022. Cela a permis de valider le rapport intermédiaire et de clore la première phase de l'évaluation. L'évaluation devrait s'achever d'ici fin mars 2022.

Les élus de la Région suivant :

- Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur, recherche, innovation et numérique
- Conseiller délégué au budget

ont présidé le COPIL auquel ont également participé les représentants du CESER.

Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation :

Les synthèses communicantes des évaluations sont publiées sur le site intranet de la Région Normandie (portail Vikings) et sur le site internet Normandie.fr.

Les synthèses communicantes et le rapport final des différentes études d'évaluation sont diffusés sur le site L'Europe s'engage en Normandie.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre du programme opérationnel

La réactivité de l'Union européenne et de l'autorité de gestion normande pour faire face à la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 ont permis de soutenir plusieurs opérations visant à faciliter la reprise économique.

Néanmoins, l'impact sur l'avancement du programme opérationnel est significatif. Un certain nombre d'opérations ont pris du retard en raison de difficultés d'approvisionnement des matériaux, de gestion des ressources humaines, etc. Cela a donné lieu à la réalisation de nombreux avenants de prorogation dont l'incidence sur le taux de consommation de l'enveloppe est certaine puisqu'au 31 décembre 2021, seule la moitié de l'enveloppe globale était consommée. Les efforts à fournir en 2022 et 2023 pour clore la programmation conformément aux objectifs fixés sont importants et l'exercice s'avère complexe.

Ainsi, afin de sécuriser la gestion des fonds européens et en vue du traitement des paiements restants, l'autorité de gestion a recruté 26 agents en 2021 et prévoit d'en recruter 12 supplémentaires en 2022. Par ailleurs, l'autorité de gestion a reconduit en 2021 plusieurs dispositifs de gestion parmi lesquels :

- La poursuite de la sensibilisation des agents impliqués dans la gestion des dossiers européens par l'intermédiaire d'une quinzaine de groupes de travail thématiques du club des gestionnaires des fonds européens. Le Club des gestionnaires rassemble aujourd'hui plus de 200 agents impliqués dans le pilotage, l'instruction et le contrôle des FESI au sein de la Région Normandie.
- La mise à jour du guide des procédures FEDER-FSE et l'alimentation régulière de l'intranet Vikings de la Région Normandie du "club des gestionnaires" ;
- La diffusion du guide FEDER-FSE du nouvel arrivant, un outil destiné à accompagner l'agent dans sa prise de fonction, l'aider à découvrir son environnement de travail et se familiariser avec ses nouvelles missions ;
- La diffusion du catalogue de formation qui propose l'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne gestion des dossiers bénéficiant de fonds européens, ainsi que le calendrier prévisionnel de ces formations, organisées autour de 3 blocs :

- le socle de formations obligatoires centré sur les marchés publics, les aides d'état et la gestion et la vie d'un dossier. En effet, ces formations sont indispensables à la bonne gestion des dossiers de fonds européens.

- le socle de formations techniques : ces formations sont nécessaires à la bonne intégration des dossiers FEDER FSE dans le logiciel de gestion de ces derniers à la Région Normandie : Progos.

- le socle de formations relatif aux thématiques transversales : non obligatoires mais essentielles, ces formations sont nécessaires à la bonne compréhension des enjeux liés aux fonds européens.

Ces formations ont pour objectif de :

- Développer et enrichir les compétences ;
- Actualiser les connaissances ;
- Appréhender des sujets complexes au regard d'une réglementation qui évolue ;
- Permettre aux agents d'effectuer leur mission plus sereinement ;
- Permettre aux nouveaux arrivants d'être opérationnels plus rapidement ;
- Atteindre les objectifs de consommation des fonds européens.

Problématiques liées au système d'information :

Conformément aux préconisations du cabinet Ernst and Young, en charge de la réalisation d'un audit de conformité requis par la CICC lors de l'audit système du PO BN en avril 2018, la Région a poursuivi les améliorations fonctionnelles de son système d'information. Ainsi, en 2021 la base de données du système d'information a continué à faire l'objet de vérifications régulières de complétude et de cohérence des données qui y figurent, en amont de la programmation et en amont des paiements.

Par ailleurs, un important travail de consolidation des valeurs des indicateurs a été réalisé notamment via un accompagnement spécifique des services instructeurs en vue du renseignement et de la complétude des indicateurs dans le système d'information ; En parallèle et en vue des travaux de clôture de la programmation, une mission de contrôle interne est prévue en 2022 sur la qualité, la pertinence et la fiabilité des indicateurs renseignées dans le SI.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Sans objet

Non validé

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE GARANTIE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 déc. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 750 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	250 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	250 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	26 094,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	26 094,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux	

conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	GARANTIE BPI
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 535 208,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 014 083,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 632 667,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	653 067,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	653 067,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	979 600,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	15 418 452,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	55
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	36
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	31
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	31
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	1 411 565,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	23,26
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	5 334,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes	0,00

surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	31,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 600 000,00

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET FEDER INNOVATION
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI FRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI FRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94 710 MAISONS ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 600 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 600 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	

14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	14 207,86
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	14 207,86
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET INNOVATION FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 700 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	680 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties,	1 000 000,00

engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	400 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	600 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	6
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 149 041,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 020 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	4 129 041,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	13,77
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en	0,00

œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIFRANCE 27-31 AVENUE DU GENERAL

	LECLERC 94710 MAISONS ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPIFRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	16 juil. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 300 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	4 640 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 640 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 640 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00

17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	FONDS DE PRET REBOND FEDER BASSE NORMANDIE
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 303 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 623 774,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 753 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 416 226,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 416 226,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 336 774,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	102
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	94
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	94
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	94
29.2.1. dont micro-entreprises	53

29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 336 774,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 336 774,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	2,65
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 300 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 300 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 300 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	106,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	94,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des

	entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	20 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Normandie prêt participatifs
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 ESPLANADE ANTON PHILIPPS 14460 COLOMBELLES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non

9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Normandie prêt participatifs
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 ESPLANADE ANTON PHILIPPS 14460 COLOMBELLES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IN HOUSE
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 août 2021
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	20 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	20 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	15 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NORMANDIE PRETS PARTICIPATIFS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	7 954 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 954 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou	5 750 000,00

autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 750 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 750 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	41
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	28
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	28
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	28
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	150,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 880 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOMBELLES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Prise de participation
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre	Personne morale existante ou nouvellement créée

d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SASU NORMANDIE PARTICIPATIONS
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Esplanade Anton Philips 14460 COLOMBELLES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	in-house
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 juin 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	17 200 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 880 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 880 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	16 317 063,43
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 526 825,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 790 238,43
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 790 238,43
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00

17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NORMANDIE PARTICIPATIONS
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	16 317 063,43
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	16 317 063,43
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 526 825,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 526 825,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	9 790 238,43
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	33

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	33
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	21
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	21
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	67 408 918,99
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 790 238,43
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	57 618 680,56
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	11,33
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	12 270 156,23
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	14 214,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	18 600 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	14 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	14 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	60,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
---	--

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
---	-------

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
--	---

3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
---	--------------

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
---	--

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
---	--------------

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT PHASE 2
----------------------------------	--

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
---	---

7. modalités de mise en œuvre

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
---	---

8. Type d'instrument financier	Gestion directe
--------------------------------	-----------------

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013

9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
-----------------------------------	-----

9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
---	-----

9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Impulsion développement phase 2
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 572 580,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	629 032,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 572 580,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	629 032,00

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	629 032,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	943 548,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	8
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	8
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	8
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	8
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	6 516 709,29
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 183 548,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 333 161,29
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,39
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	11,36
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	26,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9 520 000,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 956 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TREORERIE COVID 19
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	REGION NORMANDIE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ABBAYE AUX DAMES PLACE REINE MATHILDE CS 50523 14035 CAEN CEDEX 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT TRESORERIE COVID 19
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 695 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 956 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 995 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 396 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 396 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	599 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	26

28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	26
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	26
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	26
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	599 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	599 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,33
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,25
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur	

des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9 520 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	26,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	15 avr. 2015
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMPULSION DÉVELOPPEMENT
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Région Normandie

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	IMPULSION DEVELOPPEMENT
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	23 273 871,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 309 549,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	23 273 871,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 309 549,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 309 549,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	13 964 322,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	127
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	127
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	127
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	127
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	94 688 456,02
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	13 964 322,60
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	80 724 133,42
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	11,17
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	30 juin 2020
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	406 574,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	406 574,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	70,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	127,00

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLEGES: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Sans objet

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Sans objet

Non validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

Non validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 2 - Développer l'offre numérique du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 3 - Faire de la Basse-Normandie une éco-région attractive
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 4 - Augmenter les compétences pour favoriser l'insertion durable en emploi, en donnant la priorité aux personnes les moins qualifiées
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 5 - Assistance technique FEDER
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 6 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 7 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 8 - REACT-EU : soutenir une relance économique durable en Normandie
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 9 - REACT-EU : assistance technique REACT-EU
-----------------	--

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées,

et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 3	71 898 125,39	93,33%
Axe 8	7 225 936,92	7,99%
Total	79 124 062,30	24,79%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

Non Validé

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Non validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

Non validé

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNEES PEUVENT ETRE INCLUSES DANS LE RAPPORT A PRESENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNEES REQUISES DANS LE RAPPORT PRESENTE EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIEME ALINEA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le territoire Bas-Normand est impliqué dans la stratégie maritime atlantique.

L'évaluation du plan d'action à mi-parcours de la stratégie maritime atlantique réalisé en 2017 a conclu à une augmentation à la fois du nombre de projets maritimes (plus 1 200) et des investissements (près de 6 Mds€) auxquels ont contribué les fonds européens, la Banque européenne d'investissement et d'autres sources de financements nationales, régionales et privées.

12 projets bas-normand soutenus par le FEDER contribuent à ce plan d'action à hauteur de 16,640M€ (soit 45,12 M€ en coût total éligible).

Exemples de projets contribuant à la stratégie

- Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation

L'évaluation a mis en exergue 500 projets liés à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation dans la région de l'Atlantique, ce qui représente en termes d'investissements environ 750M€. Le PO

bas-normand compte 3 projets sur cette priorité représentant un coût total de 2 667 378 € (283 345 € de FEDER).

- Projet MOBIDIC : Les mollusques bivalves comme indicateurs de la contamination des masses d'eau par les protozoaires parasites

- Financement des actions de diffusion et de transfert de technologie du centre de technologies en corrosion, corrosion marine et biocorrosion

- Projet « Etat des lieux de la culture de l'huître plate, *Ostrea edulis* en Normandie » - GIP LABEO

- Protéger, sécuriser et améliorer l'environnement côtier et marin

Environ 500 projets pour un investissement d'environ 2,1 Mds€ sont liés à la protection, à la sécurité et au développement de l'environnement dans la région atlantique. 6 projets soutenus en Basse-Normandie ont été répertoriés pour un coût total éligible de 40,699 M€ dont 15,083M€ de FEDER :

- Projet PASEAFIC : Détermination de systèmes antifouling présentant un impact environnemental réduit tout en assurant une protection efficace

- Synthèse des connaissances sur la dynamique du littoral du Débarquement et étude de l'état de conservation de la batterie de Longues et du port artificiel Winston Churchill – Région Normandie

- Plan de paysages des sites du Débarquement – Région Normandie

- Constitution des terre-pleins portuaires EMR en grande rade de Cherbourg - SMO PORTS NORMANDS ASSOCIES

- Projet MANCHE 2021 : mutualisation et développement des recherches concernant de manière directe ou indirecte l'espace Manche et son littoral en utilisant une approche intégrée multidisciplinaire

- Projet ALGRIPLAST : valorisation de dérivés et coproduits d'algues, céréales et légumes pour applications biodégradables en économie circulaire

- Améliorer l'accessibilité et la connectivité

Une centaine de projets, d'une valeur de 2,4Mds€, visent à améliorer l'accessibilité et la connectivité, dont un projet soutenu par le FEDER :

- Projet One4you : développement de nouveaux systèmes d'information de gestion, de contrôle, de ciblage et de surveillance des chaînes logistiques. Il s'agit d'une nouvelle génération de plateforme collaborative de nouvelle génération pour fluidifier et sécuriser l'ensemble de la chaîne logistique et notamment maritime.

- Créer un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale

Environ 100 projets ont visé un développement régional inclusif, avec un investissement de 360M€. En Normandie, 1 projet concernant la stratégie maritime atlantique a été soutenu dans le cadre du PO bas-normand. Il s'agit de la promotion du Mont Saint Michel pour un coût total éligible de 245 000 € (soit une subvention de 100K€).

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Non validé

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	16 166 000,00
FC	0,00
FSE	0,00
Feader	0,00
FEAMP	0,00
tous les autres fonds	0,00
nom de «tous les autres fonds»	sans objet

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

Les résultats obtenus sont détaillés au point 14.4

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

Non validé

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

